

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Placements de Tunisie SICAF

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La société Placements de Tunisie SICAF publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 avril 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Walid BEN SALAH (FINOR).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	
		<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>Actifs non courants</u>			
Immobilisations financières	3	9 262 574	9 262 570
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>9 262 574</u>	<u>9 262 570</u>
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>9 262 574</u>	<u>9 262 570</u>
<u>Actifs courants</u>			
Placements et autres actifs financiers	4	7 848 834	6 939 652
Moins : provisions		(511 043)	(276 083)
		<u>7 337 791</u>	<u>6 663 569</u>
Autres actifs courants	5	135 948	138 481
Liquidités et équivalents de liquidités	6	12 334	10 243
<u>Total des actifs courants</u>		<u>7 486 073</u>	<u>6 812 293</u>
<u>Total des actifs</u>		<u><u>16 748 647</u></u>	<u><u>16 074 863</u></u>

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2019</u>	<u>2018</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		1 121 793	778 078
<u>Total capitaux propres</u>		13 835 384	13 491 669
<u>avant résultat de l'exercice</u>			
Résultat net de la période		2 828 001	2 543 715
<u>Total capitaux propres</u>	7	16 663 385	16 035 384
<u>avant affectation</u>			
<u>Passifs courants</u>			
Autres passifs courants	8	85 262	39 479
<u>Total des passifs courants</u>		85 262	39 479
<u>Total des passifs</u>		85 262	39 479
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		16 748 647	16 074 863

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus des titres - droit de propriété	9	2 947 927	2 745 984
Produits nets sur cessions de titres	10	339 217	20 822
Reprises sur provisions	4	3 535	7 918
<i>Total des produits d'exploitation</i>		3 290 679	2 774 724
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Autres charges d'exploitation	11	217 262	198 044
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	238 495	27 048
<i>Total des charges d'exploitation</i>		455 757	225 092
<u>Résultat d'exploitation</u>		2 834 922	2 549 632
Charges financières nettes		-	(121)
<u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u>		2 834 922	2 549 511
Impôt sur les sociétés	13	(6 621)	(5 496)
Contribution sociale de solidarité	13	(300)	(300)
<u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u>		2 828 001	2 543 715
<u>Résultat de la période</u>		2 828 001	2 543 715

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2019	2018
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant de la cession de titres	14	5 375 728	2 189 051
Dividendes et intérêts encaissés	15	3 014 172	2 736 005
		8 389 900	4 925 056
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>			
Décaissements pour achats de titres	14	3 986 501	2 719 175
Distributions de dividendes	16	2 199 941	1 999 946
Décaissement provenant des placements (CD)	4	2 000 000	-
Jetons de présence	17	14 400	30 000
Autres décaissements		186 963	174 431
		8 387 805	4 923 552
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>			
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>		2 095	1 504
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		(4)	(30)
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</u>		(4)	(30)
Variation de trésorerie		2 091	1 474
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		10 243	8 769
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		12 334	10 243

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2019

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 Décembre 2019 à D : 9.262.574 contre D : 9.262.570 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• ASTREE	496 428	13,387	6.645.469
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604
• Air liquide	32.560	27,667	956.182
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
• • Air liquide DA 1/30	17	2,941	50
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169
<u>Total</u>			<u>9.262.574</u>

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 7.337.791, et se détaille comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• SICAV - RENDEMENT	26.453	104,910	2.775.184
• Certificat de dépôt			2.000.000
• ARTES	91.000	7,176	653.038
• Monoprix	80.000	7,659	612.682
• SFBT	21.600	20,386	440.332
• CARTHAGE CEMENT	92.000	3,283	302.001
• SPDIT SICAF	47.985	5,999	287.864
• ATTIJARI BANK	10.250	16,759	171.781
• ENNAKL AUTOMOBILES	16.500	9,244	152.533
• One Tech	20.000	6,500	130.000
• UIB	10.000	12,153	121.530
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• POULINA GROUP HOLDING	12.000	6,648	79.776
• Libya Oil Tunisie	231	119,606	27.629
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société TFT	1	100,000	100
<u>Total brut</u>			<u>7.848.834</u>
• Provision pour dépréciation des titres			(511.043)
<u>Total net</u>			<u>7.337.791</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2018</u>		<u>6.663.569</u>
<u>Achats</u>		5.975.669
♦ SICAV RENDEMENT	3.535.337	
♦ SFBT	440.332	
♦ CERTIFICATS DE DEPÖT	2.000.000	
<u>Ventes</u>		<u>(5.111.554)</u>
♦ SICAV-RENDEMENT	(4.646.880)	
♦ UBCI	(464.674)	
<u>Plus-value latente sur titres SICAV- Rendement</u>		<u>45.067</u>
<u>Dotations aux provisions</u>		<u>(238.495)</u>
<u>Reprises sur provisions</u>		<u>3.535</u>
<u>Solde au 31/12/2019</u>		<u>7.337.791</u>

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<u>Titres</u>	<u>Solde au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Solde au</u> <u>31/12/2019</u>
• SITEX	59 469	-	3 535	55 934
• SACEM	1 720	-	-	1 720
• Société de gestion des exportations	10 000	-	-	10 000
• ARTES	89 930	122 213	-	212 143
• CARTHAGE CEMENT	114 964	76 544	-	191 508
• SFBT	-	39 738	-	39 738
<u>Total provisions</u>	<u>276 083</u>	<u>238 495</u>	<u>3 535</u>	<u>511 043</u>

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 135.948, contre D : 138.481 à l'issue de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
♦ Etat, excédent d'impôt à reporter (voir note 13)	135.948	128.502
♦ Compte d'attente	272	272
♦ Produits à recevoir	-	9.979
<u>Total</u>	<u>136.220</u>	<u>138.753</u>
♦ Provision sur compte d'attente	(272)	(272)
<u>Total</u>	<u>135.948</u>	<u>138.481</u>

Note 6 : LIQUIDITE ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2019 un solde de D : 12.334 contre D : 10.243 à la clôture de l'exercice 2018. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2019</u>	<u>2018</u>
• Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000
• Réserve légale	(B)	1 000 000	1 000 000
• Prime d'émission		340 000	340 000
• Autres réserves		1 373 591	1 373 591
• Résultats reportés		1 121 793	778 078
	<u>Total</u>	<u>13 835 384</u>	<u>13 491 669</u>
Résultat net de l'exercice	(1)	2 828 001	2 543 715
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>16 663 385</u>	<u>16 035 384</u>
Nombre d'actions	(2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		2,828	2,544

(A) Au 31 Décembre 2019, le capital social est de D: 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D: 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2017	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	827 428	1 950 650	15 491 669
Affectations approuvées par l'AGO du 12 mars 2018					1 950 650	(1 950 650)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017					(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2018						2 543 715	2 543 715
Solde au 31 Décembre 2018	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	778 078	2 543 715	16 035 384
Affectations approuvées par l'AGO du 19 mars 2019					2 543 715	(2 543 715)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018					(2 200 000)		(2 200 000)
Résultat net de l'exercice 2019						2 828 001	2 828 001
Solde au 31 Décembre 2019	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	1 121 793	2 828 001	16 663 385

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 85 262, contre D : 39.479, au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
• Etat, retenues à la source	4 566	5 695
• Etat, TCL à payer	38	23
• Actionnaires dividendes à payer	710	651
• Contribution sociale de solidarité	300	300
• Charges à payer	39 290	32 810
• Produits constatés d'avance	40 357	
<u>Total</u>	<u>85 262</u>	<u>39 479</u>

Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2019 à D : 2.947.927, contre D : 2.745.984, en 2018.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

<u>Titre</u>	<u>Nombre de coupons</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividendes</u>
• ASTREE	496 428	1,800	893 570
• SICAV - RENDEMENT	32 038	4,574	146 542
• AIR LIQUIDE	32 527	4,500	146 371
• COTUSAL	13 924	114,000	1 587 336
• ARTES	91 000	0,530	48 230
• UBCI	27 755	1200	33 306
• SPDIT SICAF	47 985	0,600	28 791
• ATTIJARI BANK	10 250	2,200	22 550
• SFBT	21 600	0,650	14 040
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	0,580	9 570
• UIB	10 000	0,700	7 000
• ONE TECH HOLDING	20 000	0,330	6 600
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	0,335	4 020
<u>Total</u>			<u>2 947 927</u>

Note 10 : REVENUS DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comme suit:

<u>Titres</u>	<u>Plus ou (moins) values</u>
• Plus values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	24 181
• Moins values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	(68 587)
• Plus values réalisées sur titres UBCI	308 580
<u>Sous-Total</u>	<u>264 174</u>
<u>• Plus-values-latentes sur titres SICAV-RENDEMENT</u>	<u>45 067</u>
<u>Total</u>	<u>309 241</u>
• Intérêts des certificats de dépôt	29 976
<u>Total revenus des placements</u>	<u>339 217</u>

Note 11: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève en 2019 à D : 217 262, contre D : 198.044, en 2018. Il se détaille comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
• Location	10 047	9 568
• Services extérieurs, marché financier	9 861	8 960
- CMF	1 400	
- STICODEVAM	6 081	
- BVMT	2 380	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	16 082	15 656
• Publicité, publications, relations publiques	4 205	5 259
• Frais de garde	67 163	63 671
• Jetons de présence	24 000	24 000
• Impôts & taxes	7 061	6 216
• Frais de gestion Banque de Tunisie	66 980	63 789
• Frais de courtage	10 832	-
• Autres charges	1 031	925
<u>Total</u>	<u>217 262</u>	<u>198 044</u>

Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

		<u>2019</u>	<u>2018</u>
• Provision pour dépréciation des titres	(cf. note 4)	238 495	27 048
<u>Total</u>		<u>238 495</u>	<u>27 048</u>

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019, s'élève à D : 6 621 contre D : 5 496 au 31 Décembre 2018. Il est déterminé comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>2 834 922</u>	<u>2 549 511</u>
<u>Réintégrations</u>		
* Provisions pour dépréciation des titres	238 495	27 048
* Moins-values réalisées sur SICAV-RENDEMENT après distribution des dividendes	68 587	43 251
<u>Déductions</u>		
* Reprise sur provisions pour titres	<u>(3 535)</u>	<u>(7 918)</u>
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	<u>(45 068)</u>	<u>(62 100)</u>
* Plus-values sur cessions des titres cotés	<u>(308 580)</u>	-
<u>Résultat fiscal avant déduction des dividendes</u>	<u>2 784 821</u>	<u>2 549 792</u>
* Dividendes des actions	<u>(2 784 821)</u>	<u>(2 549 792)</u>
<u>Résultat imposable</u>	-	-
<u>Impôt sur les Sociétés</u>	<u>6 621</u>	<u>5 496</u>
<u>Contribution Sociale de Solidarité</u>	<u>300</u>	<u>300</u>
<u>A imputer</u>		
* Excédent d'impôt antérieur	(128 502)	(133 998)
* Retenues à la source	(14 067)	-
<u>IS à reporter</u>	<u>135 948</u>	<u>128 502</u>

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

Cessions en valeurs brutes	5 111 554
* Placements courants	5 111 554
Moins-values réalisées sur cessions de titres	(44 406)
Plus values réalisées sur cessions de titres	308 580
<u>Encaissements</u>	<u>5 375 728</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

Acquisitions en valeurs brutes	3 986 501
* Placements courants	3 975 669
* Frais de courtage	10 832
<u>Décaissements</u>	<u>3 986 501</u>

Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres-droits de propriété	2 947 927
- Produits à recevoir au 31.12.2018	9 979
- Intérêt des certificats de dépôt	56 266
<u>Encaissements</u>	<u>3 014 172</u>

Note 16 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 19 Mars 2019)	2 200 000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2018	651
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2019	(710)
	<hr/>
<u>Décaissement</u>	2 199 941

Note 17 : JETONS DE PRESENCE

Les jetons de présence distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit:

- Charges jetons de présence 2019	24 000
- Charges à payer 2018	(9 000)
- Charges à payer 2019	3 000
	<hr/>
<u>Valeur brute des jetons de présence</u>	18 000
	<hr/>
- Retenues à la source / JP (20%)	(3 600)
	<hr/>
<u>Jetons de présence nets</u>	14 400

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 16.748.647, un bénéfice de D : 2.828.001 et une trésorerie positive à la fin de l'exercice de D : 12.334.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du portefeuille titres

Question clé d'audit

La société a un portefeuille titres significatif qui englobe des participations et des placements en actions cotées et non cotées, ayant des valeurs brutes respectives, au 31 décembre 2019, de D : 9.262.574 et D : 7.848.834 (cf. Notes aux états financiers n°3 « Immobilisations financières » et n°4 « Placements et autres actifs financiers »).

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément aux principes et méthodes décrits aux notes aux états financiers n°2.1 et 2.2.

En raison du poids du portefeuille titres et de la sensibilité des facteurs de détermination de leurs valeurs, nous avons considéré leur évaluation comme une question clé d'audit.

Diligences accomplies

Nos diligences d'audit de l'évaluation du portefeuille titres ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société à cet égard, notamment en matière de collecte et de suivi des éléments d'évaluation de ces actifs et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Vérifier le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue pour chaque catégorie de titres de même nature et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- Examiner le caractère approprié des facteurs retenus pour la détermination de la valeur d'usage, tels que la valeur du marché, l'actif net et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice.
- Apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation de chaque catégorie de titres et vérifier les modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux participations et aux placements fournies dans les notes aux états financiers.

Exhaustivité des revenus de dividendes

Question clé d'audit

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 90% par des dividendes qui totalisent, au 31 décembre 2019, un montant de D : 2.947.927 (cf. Notes aux états financiers n°9 « Revenus des titres – droit de propriété »).

La comptabilisation des dividendes est effectuée conformément au principe décrit à la note aux états financiers n°2.4 « Revenus des placements ».

En raison du poids des revenus de dividendes et des spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré leur exhaustivité comme une question clé d'audit.

Diligences accomplies

Nos diligences d'audit de l'exhaustivité des revenus de dividendes ont notamment consisté à :

- Examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la société relatif au suivi des participations et des placements et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Collecter les Procès-Verbaux des assemblées générales des sociétés dans lesquelles la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » détient une part dans le capital et examiner les décisions de distribution de dividendes qui y sont consignées, prises au cours de l'exercice 2019.
- Vérifier le calcul des dividendes revenant à la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » ainsi que leur prise en compte en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux revenus de dividendes fournies dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de

gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe

comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 19 Mars 2020

FINOR

Walid BEN SALAH

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 01 Janvier 2012. En outre, elle a porté la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

Les charges supportées par la société en 2019, s'élèvent à D : 77.027.

Rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 22 août 2017, a fixé l'indemnité brute mensuelle du Directeur Général à 400 dinars.

A ce titre, les charges supportées par la société en 2019, s'élèvent à D : 4.800.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées. Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations d'autres opérations régies par lesdits articles.

Tunis, le 19 Mars 2020

FINOR
Walid BEN SALAH